Actualités Délibérations Infos

LETTRE DU CONSEIL

L'actu de la municipalité vient à vous !

Que se passe-t-il dans votre commune ?

La Biolle Solidaire

Octobre rose : Comme chaque année la commune s'est parée de rose par solidarité avec les personnes qui se battent contre le cancer du sein. Les commerçants se sont associés à l'initiative en proposant des consommations (pizzas, macarons, cocktails…) roses et solidaires puisqu'une partie de la vente sera reversée à l'association Bioll'en Cœur.

Collectes solidaires : 60kgs de bouchons que vous avez collectés sont partis pour l'association Coeur2bouchons afin de récolter des fonds pour l'appareillage des personnes en situation de handicap. 28kgs de stylos sont partis pour la dernière collecte de l'ANR en faveur de la recherche pour les maladies rares.

Mois Bleu : Une dictée intergénérationnelle et une comédie musicale présentée par l'Atelier des Arts ont rythmé ce mois dédié aux aînés.

CARNET

Naissances :

- Meyra le 26/08/26 *(Asena et Regaip Say)*
- Louise le 29/08/26 *(Maëva Rey et Sébastien Triquet)*
- Ayan le 08/09/26 *(Hanane et Abdelhalim Dahmani)*

Mariages :

- Louis Messina et Claude Fontaine le 12/09/26
- Alexandra Vattano et Richard Theviot le 26/09/26
- Cécile Divel et Gaétan Thouverey le 17/10/26

Décès :

- Louis Baladda le 03/09/26 à 78 ans

AGENDA

Prochain Conseil :

Mercredi 09 décembre, 19h en mairie.

Tirage au sort affouage :

Mardi 10 novembre, 19h au centre culturel des 3 bouleaux.

LA BIOLLE

www.labiolle.fr
www.labiollevillage.fr
Facebook : Commune de La Biolle
Illiwap : Mairie de La Biolle

Délibération 2026-63

Une erreur informatique nous oblige à reprendre la délibération 2026-16 des délégations consenties au maire.

Délibération 2026-65

Les ventes de bois supérieures à 46 000€ sur 2 années consécutives sont soumises à la TVA. 2024 et 2025 remplissant ces conditions, le conseil municipal a délibéré sur l'assujettissement à la TVA de l'activité d'exploitation et de vente de bois.

Délibération 2026-66

Décision modificative n°4

A la suite, d'une annulation de titre et de nouvelles recettes perçues il convient de réajuster le budget. Ce sont ainsi, entre autres, 53 000 € environ qui sont réaffectés aux travaux d'investissement sur les bâtiments communaux.

Délibération 2026-67

Capteurs de CO2

Conformément à la règlementation, il est nécessaire de réaliser des mesures de CO2 dans les établissements de jeunes enfants. Grand Lac a fait l'acquisition de capteurs pour les mettre à disposition des communes. Une convention sera signée afin de définir ce prêt à titre grâcieux.

FOCUS SUR LA FUTURE POLICE MUNICIPALE

Délibération 2026-72

La sécurité et la tranquillité publiques constituent l'une des priorités du programme municipal. Dans ce cadre, les communes de Grésy-sur-Aix et La Biolle, au vu de la continuité de leurs territoires, et d'un bassin de vie partagé, ont engagé conjointement la création d'un service de police municipale pluricommunale.

Les groupes de travail conduits par les deux communes ont permis d'arrêter conjointement les orientations du futur service :

- un service **de proximité et de terrain**
- un service **de prévention et de dialogue**
- un service **structuré, organisé, loyal, agile et polyvalent**.

Ainsi, la création de ce service répond à plusieurs enjeux : offrir aux habitants des deux communes une présence policière régulière et visible, notamment capable de **traiter les incivilités du quotidien**, de **sensibiliser** et de **sécuriser les abords des écoles**, de **contrôler les vitesses et le stationnement**, d'accompagner les élus. Cette mutualisation permet de rationaliser les effectifs, de favoriser les économies d'échelle et de garantir la continuité du service, dans le respect des prérogatives de police propres à chaque Maire sur le territoire de sa commune.

L'armement des agents, dont le principe a été débattu et approuvé par le Conseil municipal, répond à la nécessité d'assurer la sécurité personnelle des agents, dans un contexte national de montée des violences contre les personnes dépositaires de l'autorité publique.

Une convention de mutualisation va être signée en ce sens permettant d'établir les conditions de fonctionnement de ce futur service.

Infos diverses

Délibération 2026-64

Mise à disposition d'une parcelle communale

Le conseil municipal renouvelle la convention qui lie la commune à l'association Meyrieu Trail pour un an (reconductible 2 fois). Elle définit les conditions de mise à disposition de la parcelle leur permettant la pratique du VTT de descente dans la forêt communale.

Délibération 2026-68

Convention tripartite sur l'entrée sud du bourg de La Biolle

La commune a signé une convention avec l'EPFL et l'Etat afin de solliciter une subvention du « fonds vert » notamment pour la démolition du bâti existant au profit de la requalification de cette entrée de village.

Délibération 2026-69

Rétrocession amiable de l'éclairage public du lotissement du Petit Villard

Délibération 2026-70

Signature du contrat de livraison de repas pour la crèche

Délibération 2026-71

Transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie

DEVENIR PROPRIÉTAIRE
à prix réduit
C'est possible grâce au
Bail Réel Solidaire !

Et si votre premier achat était possible à La Biolle ?

L'opération vous est proposée en avant-première avant une ouverture plus large, alors n'attendez plus prenez contact directement avec le promoteur ou passez en mairie pour récupérer une information plus complète sur le Bail Réel Solidaire.

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE À LA BIOLLE

Résidence Amaryllis

Profitez de tarifs attractifs dans un programme neuf à taille humaine !

Découvrez Amarillys, notre nouvelle résidence à La Biolle, proposant 6 logements en Bail Réel Solidaire (BRS), du T2 au T4. Pensée pour offrir un cadre de vie agréable, la résidence propose des appartements fonctionnels et confortables, conformes à la norme RE2020 pour un meilleur confort thermique. Chaque logement bénéficie d'un balcon ou d'une terrasse ainsi que d'un stationnement en sous-sol, alliant praticité et sérénité.
Une belle opportunité de devenir propriétaire à La Biolle grâce au BRS.

Votre futur appartement avec stationnement

Type 2	**à partir de 50.20 m²**	**à partir de 166 000 €**
Type 3	**63.70 m²**	**211 500 €**
Type 4	**79 m²**	**261 500 €**

- Chauffage PAC collective
- Sèche-serviette électrique
- Peinture Faïence toute hauteur
- Stratifié Carrelage
- Placards aménagés
- Réception TV par satellite
- Local vélos
- Stationnement en sous-sol
- Visiophone
- Cave
- Ascenseur
- Balcon ou terrasse

RE 2020

Démarrage prévisionnel : 2ème semestre 2027
Livraison prévisionnelle : 2ème semestre 2029

*Bail Réel Solidaire : soumis aux conditions de plafonds de ressources BRS. Achat du logement (bâti) avec versement d'une redevance mensuelle (1,28 €/m²/mois) à l'OFS pour le foncier. Exclusivement réservé à la résidence principale. Perspectives à caractère d'ambiance. Architecte : Pseudonyme Architecture. Ne pas jeter sur la voie publique. Document non contractuel. Sous réserve de stock disponible. 08/2026.

Ne pas jeter sur la voie publique.

HALPADES
04 50 88 26 14 accession@halpades.fr
Halpades - 6 avenue de Chambéry - 74000 Annecy - www.halpades.fr